



Présenté par



**DÉFI ENSEMBLE, ON BOUGE DE PARTICIPACTION PRÉSENTÉ PAR
NOVO NORDISK**

DIRECTIVES POUR LES DEMANDES DE SUBVENTION

Aperçu

Le [Défi Ensemble, on bouge de ParticipACTION présenté par Novo Nordisk](#) est un événement national annuel d'activité physique qui encourage la population canadienne à bouger dans le but d'identifier la communauté la plus active au Canada. La cinquième édition du Défi Ensemble, on bouge aura lieu en juin 2025.

Les subventions du Défi Ensemble, on bouge visent à aider les municipalités et les organisations communautaires à éliminer les obstacles et à augmenter la participation à l'activité physique et au sport ainsi que la rétention des groupes privés d'équité dans le cadre du Défi Ensemble, on bouge 2025.

Subventions disponibles

Des subventions de **500 \$ à 1 500 \$** seront attribuées aux organisations admissibles qui répondent aux exigences énoncées dans le présent document.

Échéancier

Les demandes de subvention seront acceptées **dès 9 h HNE le mardi 14 janvier 2025, et jusqu'à 17 h HNE le mardi 11 février 2025.**

Notification et octroi de subventions

- Les organisations seront informées de la décision concernant leur demande **au plus tard le 28 mars 2025.**
- La totalité du montant accordé sera payée en un seul versement, les fonds étant distribués **au plus tard le 18 avril 2025.**

Critères d'admissibilité

Les facteurs suivants seront pris en compte dans le choix des projets retenus :

- La demande **doit** clairement comprendre l'objectif **d'éliminer les obstacles et d'augmenter les taux de participation à l'activité physique et au sport ainsi que la rétention des groupes privés équité.** Aux fins de cette subvention, les groupes privés d'équité sont définis comme suit : les membres des communautés noires, autochtones, 2ELGBTQQIA+ et racisées, les nouveaux arrivants au Canada, les populations à faible revenu et les personnes vivant avec une limitation et les personnes âgées.
- L'activité doit avoir lieu au Canada.
- L'activité doit se dérouler au mois de juin 2025, dans sa totalité ou en partie.
- Tous les récipiendaires doivent **inscrire les participants et enregistrer les activités sur le [site Web de ParticipACTION](#)** pendant la durée du Défi (1^{er} au 30 juin 2025). Les inscriptions débuteront en avril 2025, et il sera possible

d'enregistrer les activités dès le 1^{er} juin et pendant tout le mois de juin 2025. Les deux options seront disponibles sur le site Web de ParticipACTION à l'adresse suivante : <https://www.participaction.com/fr/programmes/le-defi-ensemble/>

- Les récipiendaires doivent compléter un rapport post-événement en ligne (sondage) qui sera envoyé par courrier électronique au cours du mois de juillet 2025.
- Le manquement à inscrire son programme ou événement, à enregistrer ses minutes ou à compléter le sondage post-événement rendra l'organisation inadmissible à de futures demandes de subvention auprès de ParticipACTION.

Organisations admissibles

ParticipACTION invite les organisations suivantes à présenter une demande de subvention :

- Les organisations et associations communautaires à but non lucratif répondant aux critères d'éligibilité mentionnés ci-dessus
- Les organisations pouvant rejoindre les groupes sous-représentés de la population, par exemple : LGBTQ2S+, jeunes, personnes âgées, personnes ayant une limitation, minorités visibles, nouveaux arrivants au Canada, groupes représentant des régions rurales, communautés linguistiques minoritaires, personnes Autochtones, personnes ayant un faible revenu, etc.
- Les municipalités
- Les écoles
- Les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis
- Les organisations sportives nationales, les organismes multisports, les organisations sportives nationales et provinciales
- Les organisations multisports

Les départements, succursales ou sites d'une même organisation peuvent soumettre des demandes séparément s'ils réalisent différents programmes/événements pendant la durée du défi

Critères d'évaluation des demandes de subvention

Outre les directives relatives à l'admissibilité mentionnées plus haut, l'évaluation des demandes de subvention sera effectuée selon les critères suivants :

- **Inclusion et intégration des groupes privés d'équité (50%):**
 - Décrire et démontrer des pratiques équitables et inclusives qui maximisent les occasions d'activités physiques, sportives et récréatives pour **les groupes privés d'équité**.

- Démontrer comment la subvention et la participation au Défi Ensemble, on bouge contribueront à renforcer la capacité de l'organisation à offrir des opportunités d'activité physique et sportive aux groupes privés d'équité.
- Démontrer comment vous ferez la promotion de votre événement ou programme et mobiliserez les groupes privés d'équité.
- **Programmes, initiatives et/ou événements sécuritaires, accessibles et inclusifs (15%) :**
 - Démontrer comment l'environnement sera favorable, inclusif et sécuritaire pour tous les participants.
 - Démontrer comment vous réduirez les barrières potentielles à la participation, comme les exigences quant au niveau d'habileté, les barrières physiques, le manque d'équipement, le transport, etc.
 - Le programme ou l'événement est accessible à tous, peu importe le niveau d'habileté, gratuitement ou à faible coût.
 - Démontrer comment votre programme visera à soutenir les différents niveaux d'habileté et besoins en matière d'accessibilité des membres de la communauté.
 - La sécurité des participants est prise en compte. La formation en sport sécuritaire devrait faire la promotion du sport sécuritaire et correspondre au [Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport \(CCUMS\)](#). Elle doit aussi être bien adaptée en fonction du public cible. Le [Répertoire des programmes d'éducation Sport sans abus](#) respecte les normes nationales pour des programmes d'éducation en sport sécuritaire de qualité et diffuse des messages cohérents qui sont alignées avec le CCUMS.
- **Qualité des sports et activités physiques (12.5%):**
 - Au besoin, le recours à des instructeurs qualifiés pendant l'événement ou le programme est fortement encouragé (PNCE, Premiers soins, High Five, Littératie physique 101, DAFA ou autres certificats ou formations pour des programmes de développement d'habiletés).
- **Engagement de la municipalité et de partenaires (12.5%):**
 - Les candidats sont fortement encouragés à contacter leur municipalité locale pour les informer de leur participation au Défi et pour l'encourager à s'impliquer en s'inscrivant, en faisant la promotion du Défi et en y participant. La municipalité est admissible au Défi et peut être couronnée Communauté la plus active du Canada.

- L'événement ou le programme doit promouvoir le Défi Ensemble, on bouge de ParticipACTION auprès des individus et les encourager à s'inscrire sur le site Web de ParticipACTION.
- **Portée du programme (10%):**
 - Le nombre de programmes, événements ou initiatives offerts par l'organisation et le nombre approximative de participants pour chacun.

Dépenses admissibles

- Les dépenses doivent être directement reliées aux coûts encourus pour la réalisation d'une activité physique, d'un événement ou d'un programme sportif ou pour contribuer à rendre ceux-ci accessibles et inclusifs.
- Les dépenses admissibles comprennent :
 - Formation pour offrir un sport sécuritaire et de qualité ou une formation sur l'équité, la diversité et l'inclusion pour le personnel, les bénévoles ou les entraîneurs et instructeurs
 - Partenariats pour le co-développement de programmes avec des publics prioritaires
 - Marketing et communication du programme ou de l'événement réalisé dans le cadre du Défi Ensemble, on bouge (exemple : campagnes ciblant des groupes privés d'équité)
 - Réalisation du programme ou de l'événement (doit avoir lieu pendant le Défi Ensemble, on bouge 2024, dans sa totalité ou en partie)
 - Équipement sportif/pour la pratique d'activité physique
 - Frais d'employés/formation/entraîneur
 - Locations d'installation/local, etc.
 - Transports
 - Alimentation
 - Frais de garderie pour les participants pendant un événement
 - Honoraires, petits prix et incitatifs pour la participation et les bénévoles
 - Mesures d'adaptation requises pour la participation en présentiel tels qu'un interprète en langage des signes, du sous-titrage, un assistant personnel, etc.
 - Un maximum de 15% de la subvention peut être alloué pour les frais d'administration
- Exemples de dépenses inadmissibles :
 - Célébrations publiques d'équipe de fin d'année et fêtes privées
 - Prix ou récompenses
 - Dépenses en capital (rénovation, construction, équipement informatique)
 - Déficits encourus lors d'activités antérieures
 - Banquets ou alcool

- Compétitions ou dépenses encourues avant la demande de financement.
- Les dépenses qui ont déjà fait l'objet d'une demande de remboursement dans le cadre d'une autre demande de subvention ou source de financement.
- Un budget des dépenses prévues sera demandé dans le cadre de la demande de subvention.

Conditions et restrictions

En complétant la demande et comme condition préalable à l'obtention d'un financement, les bénéficiaires acceptent les conditions suivantes :

- Reconnaître que les activités réalisées dans le cadre du Défi Ensemble, on bouge sont soutenues par le gouvernement du Canada et ParticipACTION.
- Documenter l'utilisation de l'argent de la subvention dans le cadre du programme ou événement et accepter de coopérer si jamais ParticipACTION est auditée.
- Inscrire les participants et enregistrer les activités physiques sur le site Web de ParticipACTION et remplir un sondage en ligne après le programme ou l'événement. Le lien pour ce sondage sera envoyé par courriel à l'organisateur de l'événement.
- Indemniser ParticipACTION ainsi que le Gouvernement du Canada pour tout dommage résultant des activités mises en œuvre à l'aide du financement.
- Se protéger, grâce à une police d'assurance appropriée, de toute responsabilité résultant de tout acte ou de toute omission lors de la réalisation des activités en vertu de cette Entente.
- Accepter que ParticipACTION se réserve le droit de publier le nom de l'organisation récipiendaire et le montant final accordé
- Tout bénéficiaire d'une subvention doit accepter de signer une entente qui résume les conditions mentionnées ci-haut, si ParticipACTION le juge nécessaire.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le [site Web du Défi Ensemble, on bouge.](#)

Soutien supplémentaire fourni par:

Canada 